Image not found or type unknown

Placement enfant juge aux affaire familiale

Par **becheri sabrina**, le **14/05/2017** à **21:36**

Bonsoir,
Je suis maman de jumelles de 15 ans , je suis séparée de leur père depuis qu elles ont un an ,lors des visites chez leur père pendant les vacances scolaire une de mes fille a était abusé sexuellement par son père chaque vacance jusqu a ses 13 ans, nous avons donc, avec mon nouveau conjoint, porté plainte.Depuis 3 ans mes filles sont suivi chez un psychologue, mais mes filles sont toujours en souffrance, rien n avance leur états empire, de plus ils y a enormement de conflis et de tensions a la maison, elles ne respecte aucune regles et ne veule pas s investir dans la maison, elles deteste mon mari qui fait de son mieux pour etre accepter mais rien n y fait.Nous faisons souvent des reunion de famille pour dire ce qu il va ou ne va pas dans leurs comportement mais elles sont dans le deni total.Semaine derniere je me suis fâché avec elles en expliquant que cela ne pouvez plus continué ainsi et que je voulais vraiment qu elles s investisse plus. Le lendemain le service de l ase ma contatce en me disant que mes filles ne souhaitaient plus vivre avec nous.Le lendemain j aprend par un coup de telephne de mon frere qu'elles se sont prepare afin de detruire notre famille et dirons a mme le juge] aux affaires familiale que mon mari et moi meme sommes alcoolique drogué et que mon mari les frappe et me frappe aussi, ce qui est faux evidement! j ai vraiment tres peur car mon mari et moi meme avons une pepette de 5 ans et j ai peur qu avec ces accusation on nous enleve notre petite..Je suis au bout je n en peux plus et ne cesse de pleurer... pensez vous que cela pourez arrivez? et que dois je dire face a ces accusations grave?
Je vous en prie aider moi!
Merci d'avance.
Une maman désemparé.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés